

Déclarations de ministres

M. Garneau: Le ministre des Finances dit: *Bullshit!* J'ai fait l'addition de toutes les recommandations que nous avons faites. Monsieur le ministre des Finances, vous jouez avec votre crédibilité quand vous tenez des propos comme ceux-là. Quatre-vingt-cinq pour cent des recommandations ont été mis de côté.

Je voudrais parler des banques, monsieur le Président. C'est un domaine que je connais un petit peu. Le ministre des Finances nous a dit qu'il avait mis de côté la taxe minimum sur les banques. Voici un circuit, voici un ensemble d'institutions qui n'ont pratiquement pas payé d'impôt au cours des années passées, pour toutes sortes de raisons dont une est largement due à l'usage des instruments d'investissement qui produisent des revenus non taxables. Les banques n'ont fraudé personne, elles ont utilisé les lois, mais il reste un fait, c'est qu'elles n'ont pas payé d'impôt. Nous avons regardé au Comité plusieurs formules, nous avons suggéré la taxe minimum parce que c'était celle qui permettait au gouvernement de taxer les bénéfiques. Qu'est-ce que le gouvernement fait? Il va aller taxer les réserves. Après s'être fourvoyé dans le cas de la Northland Bank, dans le cas de la Banque de la Colombie-Britannique, dans le cas de la banque de l'Alberta, la Canadian Commercial Bank, après s'être fourvoyé et avoir englouti des centaines de millions de dollars des contribuables canadiens, ce même ministre vient proposer à cette Chambre de taxer les réserves qui ont pour objet de protéger les épargnes des Canadiens et des Canadiennes. C'est pourquoi je trouvais beaucoup plus logique la taxation minimum parce qu'au moins elle s'appliquait à des bénéfices réalisés et montrés au bilan des banques. Le ministre va venir taxer le capital et une banque qui ferait zéro en bénéfice sera obligée de payer une taxe. Et cela va rendre plus sécuritaire l'épargne des Canadiens et des Canadiennes dans ces banques? Je voudrais reprendre la question des compagnies d'assurance à travers le pays qui sont venues nous dire que la politique du gouvernement était néfaste, qu'elle allait faire augmenter les primes d'assurance-vie des Canadiens et des Canadiennes, de 20 à 40 p. 100.

Est-ce que le ministre a écouté les recommandations du Comité? Le ministre n'a pas écouté. On pourrait comprendre qu'il n'écoute pas l'opposition, mais il n'a pas écouté ses propres collègues, spécialistes dans le domaine. Il a maintenu la taxe de 15 p. 100 sur les revenus de placement des compagnies d'assurance. La seule chose qu'il a faite: au lieu de la faire en un temps, il va le faire en deux ou trois temps.

Mais le principe demeure qu'il y aura une taxe de 15 p. 100 sur les revenus de placements des compagnies d'assurance, de telle sorte, que les primes d'assurances devront augmenter entre 20 et 40 p. 100, selon les experts qui sont venus témoigner devant notre comité.

Le ministre se pense tout puissant. Il consulte et il consulte. Mais il prend le papier au fur et à mesure que cela rentre et il le renvoie dans le papier à déchets, parce qu'il n'a pas écouté. Est-ce qu'il a écouté, par exemple, . . . et je vais terminer là-dessus parce que mon temps de parole est presque écoulé. Est-ce qu'il a écouté la Coalition des personnes âgées qui est venue à deux reprises nous dire que la réforme fiscale les affectait, nous dire qu'entre 1984 et 1987 leurs impôts ont augmenté de façon considérable. Et j'ai des exemples ici, pour un couple âgé ayant des revenus de 27 000 \$, cela n'est pas la mer à boire, ces

personnes ont vu leur impôt passer de 2 000 \$ à 3 300 \$ dans l'espace de trois ans à cause de ce gouvernement.

Et, aujourd'hui, ce groupe de personnes âgées, non seulement du Québec, mais de l'ensemble du pays, est venu devant le Comité des finances. Ces personnes sont revenues la semaine passée rencontrer le ministre. Est-ce qu'il les a écoutées? Eh bien, non, il a pris le papier et l'a envoyé dans la poubelle, puisqu'il n'y a rien de changé pour les personnes âgées.

• (1720)

Leur exemption de 1000 \$ pour les premiers 1000 \$ de revenus de placement a été éliminée. Ces gens n'ont aucune sécurité contre l'inflation. Ils ne savent pas comment ils seront frappés par la phase II de la réforme fiscale. Les personnes âgées ont été complètement ignorées.

Monsieur le Président, l'exposé du ministre fait en sorte que la crédibilité du gouvernement ainsi que l'initiative personnelle et l'entrepreneuriat sont affectées par cette réforme d'une façon considérable.

Imaginez-vous avec sa réforme fiscale, lui, ce même ministre qui avait donné une exemption de gain en capital de 500 000 \$ propose maintenant de taxer les gains en capitaux à un taux plus élevé que les dividendes. Et il appelle cela une mesure pour promouvoir l'investissement et le développement.

Imaginez-vous les gens qui prennent des risques et qui investissent du capital lorsqu'ils font un profit de capital seront taxés à un taux plus élevé que s'ils plaçaient cela dans une compagnie bien tranquille et qu'ils reçoivent des dividendes. Cela va changer la politique de dividendes des compagnies, cela va changer complètement le commerce des valeurs mobilières chez nous. Après le krach de la Bourse du mois d'octobre, c'est à s'inquiéter sur l'avenir économique et sur le développement. Les petites entreprises manufacturières vont voir leur taux de taxation augmenter de 10 à 12 p. 100, et que dire de la simplification du système qui était un des objectifs de la réforme fiscale.

Si quelqu'un peut me prouver, me démontrer que cette réforme va simplifier le système de la fiscalité canadienne, va rendre cela plus facile pour les contribuables, monsieur le Président, j'aimerais le voir et l'entendre parce qu'après avoir passé des semaines au Comité de finances, après avoir entendu des mémoires de spécialistes de toutes sortes, des comptables, des avocats, des gens du milieu des entreprises, on a réalisé que le nouveau système allait être plus compliqué que celui que nous avons avant.

Monsieur le Président, je vais terminer comme j'ai commencé, en disant que ce ministre des Finances me fait penser à ce voleur de grand chemin qui vole la bourse d'une femme dans laquelle il y avait 200 \$, et parce qu'il a retourné la bourse vide, il espère être remercié par la victime. Cela n'a pas de sens, le ministre des Finances sait très bien que j'ai raison, il sait très bien que le fait de taxer les contribuables canadiens de 22 milliards et qu'il va en retourner à peine deux milliards de dollars . . . Et il voudrait qu'on le remercie. J'espère avoir d'autres occasions, monsieur le Président, étant donné mon temps de parole limité, pour prendre en détail chacune de ces mesures et démontrer que la crédibilité du ministre des Finances est rendue à son plus bas niveau parce qu'il a cédé partout devant les pressions électoralistes du premier ministre.